



MATEC ACTUS

LA LETTRE D'INFORMATION DE MOSELLE AGENCE TECHNIQUE

n° 19 | Août 2022

Le mot du Président



L'énergie, un enjeu d'avenir !

Dès 2019, MATEC a engagé le développement de missions dans le domaine de l'énergie.

La situation internationale actuelle conforte malheureusement cette dynamique essentielle pour l'équilibre économique futur des

collectivités ainsi que la préservation des ressources.

Ce contexte général impose une nouvelle fois une pleine mobilisation du secteur public local pour soutenir notre économie et augmenter sa capacité de résilience aux chocs extérieurs.

En effet, quand une collectivité optimise les performances énergétiques de son patrimoine bâti, de son éclairage public, elle réalise à terme des économies en fonctionnement, donne du travail à des entreprises dans le cadre des travaux d'amélioration et contribue - à son échelle - tout à la fois aux réductions de la dépendance énergétique de la France, d'une part, qu'à celle des émissions de gaz à effet de serre, d'autre part !

Moselle Agence Technique est plus que jamais à vos côtés pour vous aider à relever ces différents challenges et urgences.

Les actions développées concernent ainsi :

- *La mise en place de groupements de commandes à l'échelle départementale pour la fourniture d'électricité ou de gaz naturel ;*
- *Le renforcement de ces moyens humains et techniques sur le volet de l'efficacité énergétique ;*
- *La possibilité d'un accompagnement pour la recherche ou le montage de dossiers de subventions.*

L'énergie sera un enjeu d'avenir pour les finances locales, l'indépendance énergétique de la France et, de fait, sa croissance et son attractivité.

Vous pouvez compter sur Moselle Agence Technique et sur son Président pour vous accompagner dans ces stratégies et projets.

Laurent MULLER

Président de MATEC

Conseiller

Départemental

Bien à vous

L. Muller

Erching



Anzeling



Réning





Via son axe 3 «Transition énergétique», l'appel à propositions REACT EU FEDER 2022 donne la **possibilité aux collectivités de solliciter une subvention pour la rénovation thermique de bâtiments.**

Il pourra être question de sites éducatifs (écoles, collèges, lycées, etc), logements communaux et intercommunaux conventionnés et bâti relevant de la compétence des pouvoirs publics (bâtiments des collectivités territoriales, CCAS, bâtiments sportifs, salles polyvalentes, établissements de santé, sociaux, médicaux-sociaux et culturels, ERP, etc).

Pour être éligible, le projet devra rechercher le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC) directement ou par étapes et comprendre au moins 100 000 € de dépenses éligibles.



Les dépenses des opérations soutenues doivent être acquittées entre le 1^{er} février 2020 et le 31 décembre 2023.

Le taux de financement peut atteindre 100 % des dépenses éligibles, sous réserve des plafonds d'aides publiques imposés par la réglementation de droit commun. Dès lors, le porteur de projet ne pourra donc pas dépasser 80 % de subventionnement pour son projet.

Contact : Région Grand Est - Délégation aux Fonds Européens au 03 87 33 60 80 ou à react-eu@grandest.fr

Face à l'envolée des prix des matières premières, une circulaire relative à l'exécution des contrats de la commande publique a été récemment publiée pour inviter les acheteurs publics à davantage de souplesse.

Ce texte souligne ainsi que les conditions techniques d'exécution des contrats peuvent être modifiées du fait de ces circonstances imprévues et concerner :

- La substitution d'un matériau par un autre que celui initialement prévu ;
- La modification des quantités ou du périmètre des prestations à fournir ;
- La modification de l'aménagement des conditions et délais de réalisation.

En revanche, l'acheteur ne peut modifier par voie d'avenant les clauses fixant le prix lorsqu'une telle évolution ne serait pas liée à une modification du périmètre, des spécifications ou des conditions d'exécution du contrat.

Cette circulaire rappelle également la théorie de l'imprévision qui prévoit «qu'en cas de survenance d'un événement extérieur aux parties, imprévisibles et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat» une indemnisation peut être versée au cocontractant qui en poursuit l'exécution.

Lorsque l'état d'imprévision est caractérisé, le montant de l'indemnité doit être déterminé au cas par cas et être formalisé non par un avenant au marché mais par une convention liée à ce dernier, applicable durant la situation d'imprévision.

Il est également demandé de **ne pas appliquer les pénalités contractuelles** et de prévoir une clause de révision des prix pour tous les marchés exposés à des aléas majeurs, ne contenant ni terme fixe, ni clause butoir, ni clause de sauvegarde.

PÔLE VRD / AMÉNAGEMENT

RÉALISATION D'UN NOUVEAU CIMETIÈRE

Piblange / canton de Boulay Moselle

L'Agence s'est attachée à mener les études complémentaires nécessaires à la validation du nouvel emplacement. Pour ce faire, elle a accompagné la collectivité dans les consultations de géomètres, les études hydrogéotechniques, le tout en lien avec les services de l'Agence Régionale de Santé pour permettre de valider une première phase de l'étude de faisabilité. **Plusieurs scénarios d'aménagement ont ensuite été esquissés** afin d'intégrer une offre diversifiée d'emplacements et répondre ainsi à une demande ayant évolué dans le temps. Le projet retenu vise à créer une ambiance et un espace propices au recueillement, à la sérénité, dans un environnement plus naturel et de belle qualité paysagère. L'entrée du cimetière comprend **un parking permanent d'une capacité de 20 véhicules** et un stationnement temporaire en mélange terre pierre plus occasionnel. Elle a

également été pensée pour guider facilement les personnes et leur apporter de nouveaux équipements pour l'entretien des sépultures.



PÔLE BÂTIMENT

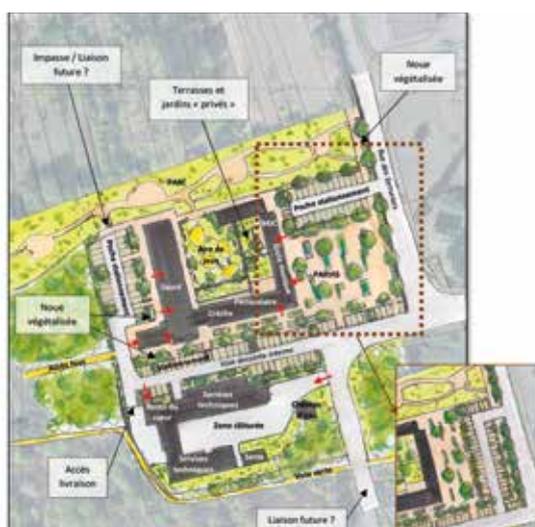
RÉHABILITATION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE EN PÔLE ENFANCE, SPORTIF ET ATELIERS MUNICIPAUX

Gandrange / canton de Hayange

En vue de la restructuration d'une friche industrielle, la Commune de GANDRANGE a fait appel aux services de MATEC pour l'assister dans son **projet de revalorisation et création d'un nouveau pôle dynamique pour la ville**.

Après un conseil du CAUE, MATEC a identifié des fonctionnalités claires pour chaque bâtiment et apporté **cohérence et fluidité au projet en intégrant également une liaison douce** jusqu'au cœur de ville.

MATEC a également assisté la Commune dans l'éligibilité de son projet aux différents leviers de subventionnement, au travers notamment de dispositifs d'échelle européenne ou en ciblant certains appels à projets.



PÔLE EAU / ENVIRONNEMENT / ÉNERGIE

DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE DE BÂTIMENTS COMMUNAUX

Bouzonville / canton de Bouzonville

MATEC a été sollicitée par la Commune de BOUZONVILLE afin de réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments communaux.

Après une analyse des consommations d'électricité et de gaz, une visite technique détaillée des différents sites a été opérée afin de dresser un état des lieux de l'enveloppe des bâtiments et des équipements de chauffage associés. Les constats ainsi établis ont ensuite permis de produire une liste des **optimisations énergétiques à mener sur les bâtiments** : isolation, menuiseries, chaufferies, régulation.

L'ensemble de ces propositions a fait l'objet d'une simulation thermique afin d'apprécier la baisse des consommations énergétiques après réalisation des travaux, ainsi que d'une estimation des subventions à escompter.

Enfin, MATEC a lancé une démarche de **mise en place d'une gestion centralisée** des différentes chaufferies municipales, ce qui permettra de connaître, en temps réel, les consommations d'énergie de chaque site.



COMPOSITION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: Laurent MULLER, Maire d'Hombourg-Haut, Conseiller Départemental du canton de Freyming-Merlebach, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach

1^{er} Vice-Président:

Roland CHLOUP, Maire de Pange, Président de la Communauté de Communes du Haut Chemin - Pays de Pange

2^e Vice-Présidente:

Sylvie BOUSCHBACHER, Maire d'Insviller, Conseillère Départementale du canton du Saulnois

3^e Vice-Président:

Dominique FERRAU, Maire de Behren-les-Forbach

4^e Vice-Président:

David SUCK, Vice-Président du Conseil Départemental, Conseiller Départemental du canton de Bitche

Membres :

Collège des Conseillers Départementaux :

Luc CORRADI

Conseiller Départemental du canton d'Hayange

Christelle LORIA-MANCK

Conseillère Départementale du canton de Forbach

Ginette MAGRAS

Vice-Présidente du Conseil Départemental
Conseillère Départementale du canton de Boulay-Moselle

Jean-Luc SACCANI

Vice-Président du Conseil Départemental
Conseiller Départemental du canton de Faulquemont

Emmanuel SCHULER

Conseiller Départemental du canton de Saint-Avold

Bernard SIMON

Vice-Président du Conseil Départemental
Conseiller Départemental du canton de Sarrebourg

Pierre TACCONI

Conseiller Départemental du canton de Metzervisse

Mathieu WEIS

Conseiller Départemental du canton d'Algrange

Romuald YAHIAOUI

Conseiller Départemental du canton de Sarralbe

Collège des autres Collectivités adhérentes :

Patrick BERVEILLER

Maire de Kemplich

Sonia BOUR-BUR

Maire du Val-de-Guéblange

Dominique FERRAU

Maire de Behren-lès-Forbach

Patrick GRIVEL

Maire de Laquenexy

François HENRION

Maire d'Augny

Michel JACQUES

Maire de Hoste

Bernard JACQUOT

Maire de Baronville

Roland KLEIN

Président de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle-Sud

Maurice LORENTZ

Maire de Volmerange-les-Mines

Christian PETIT

Maire de Retonfey

Florence ZINS

Maire de Petit-Réderching

